



Ils ne sont plus qu'une poignée, mais les derniers libres penseurs de l'Eure bataillent encore pour faire respecter la loi de séparation. Charles GIOVACCHINI

ATTEINTES AU PRINCIPE DE LAÏCITÉ.

Où sont passés les défenseurs de la loi de 1905 ?

Il n'a jamais autant été maltraité. Alors que le principe de laïcité est attaqué de toutes parts, les derniers défenseurs de la loi de séparation des Églises et de l'État se font de plus en plus rare. Faute de combattants.

Difficiles à dénicher, ils ne sont plus qu'une poignée. Hier sur tous les fronts, les libres penseurs de l'Eure se comptaient par dizaines dans le département où repose Aristide Briand, le maître d'œuvre de la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État.

Âgés, les derniers membres de la Fédération de la Libre Pensée de l'Eure reconnaissent ne plus avoir l'énergie « pour mettre le nez dans le guidon ». Comme eux, « les associations de conviction ont de moins en moins de membres », déplore Pierre-Yves Germon, le président d'un mouvement né au milieu du XIX^e siècle.

Réduite à peau de chagrin, alors que les atteintes au principe de laïcité se multiplient dans les établissements scolaires (1 517 faits signalés en France lors du troisième trimestre scolaire de l'année 2023-2024, selon le ministère de l'Éducation nationale), la Libre pensée a connu son heure de gloire dans l'Eure. Et ses figures locales. Jean Mayer cite Jules Ernest Thorel, député-maire républicain et laïc de Louviers, sénateur de 1898 à 1906, qui fut en son temps un ardent défenseur de la loi de séparation. « Le jour de ses obsèques, des milliers de personnes ont suivi son cercueil, recouvert du

drapeau de la Libre pensée, dans les rues de Louviers ». Le secrétaire de la Libre pensée de l'Eure évoque encore les nombreuses sections qui ont fleuri dans l'Eure au tournant du XIX^e siècle. « Bien avant 1905, la Libre pensée comptait plus de 150 adhérents autour du Fidelaire ». Active jusqu'en 1977, la Société de Libre pensée du secteur de Conches comptait dans ses rangs des maçons, des ouvriers, des agriculteurs, des journaliers, des cheminots, des instituteurs. « Elle est anticléricale, refusant toute ingérence des religions dans les institutions républicaines et dans la société civile. Elle agit pour le strict respect de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 pour laquelle elle a œuvré. Elle est pour la laïcité institutionnelle ».

Rappels à loi

Dans le creux de la vague à maintes reprises, les libres penseurs de l'Eure ont toutefois repris du poil de la bête à plusieurs occasions. En rappelant à l'ordre républicain les maires des 13 clochers de la paroisse de Thiberville et du sénateur Bourdin qui tentent de prendre la défense de l'Abbé Michel, alors accusé d'abus de confiance et escroquerie, avant

d'être relaxé en appel. Ou encore en dénonçant au niveau national la participation des élus en écharpe tricolore aux commémorations de la Sainte-Genève organisée par la gendarmerie. « On a fait monter la sauce. Marc Blondel, alors président national de la Libre pensée, a écrit au ministre de l'Intérieur pour lui rappeler la loi de 1905 ». Totalemment opposé à la présence des élus de la République lors des manifestations religieuses, Jean Mayer rappelle que les principes de la loi de séparation sont déclinés dans tous les Codes, y compris celui de la défense.

Subventions versées aux Charitons, inaugurations républicaines dans les églises du département, prêt de salles

communales à l'association des musulmans d'Évreux, publication des horaires de messes sur les panneaux électroniques des communes, etc. « On a fait des signalements à la chaîne » pour rappeler les élus à l'ordre.

Des élus à qui la fédération départementale a fini par adresser un Code de bonne conduite républicaine pour les encourager « au respect et à la mise en œuvre quotidienne de la loi de 1905 » parce qu'il est « nécessaire de contribuer à préserver la laïcité institutionnelle de la République française, tant celle-ci est, trop souvent, malmenée, voire bafouée ».

À l'heure où ils seront encore quelques-uns à utiliser leurs comptes d'élus pour souhai-

ter, sur les réseaux sociaux, de joyeuses fêtes aux catholiques de leurs communes, les libres penseurs leur remettent en mémoire les deux premiers articles de la loi de séparation : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ».

Les enseignants ont déserté la Libre pensée

Ils ont été en première ligne pour défendre l'école gratuite obligatoire et l'enseignement laïc, les « hussards noirs » de la République ont déserté les rangs de la Libre pensée. « Nous

n'avons plus aucun enseignant parmi nos adhérents. C'est un vrai problème » regrette Pierre-Yves Germon. Pire, s'étonne Claude Duflo, le secrétaire de la Fédération, « mon gamin est prof agrégé et il n'a eu aucune formation à la laïcité ! »

En plein procès Samuel Paty, un mois et demi après les hommages rendus, le 14 octobre 2024, dans les établissements scolaires, au prof d'histoire-géographie et à Dominique Bernard, pour rappeler l'importance des principes de laïcité et de liberté d'expression, ainsi que le rôle central de l'école dans la transmission de ces valeurs, les libres penseurs se disent disponibles pour les former, ne serait-ce que quelques heures durant leur formation, malgré « la lassitude d'un combat qui n'avance pas ».

« L'État chez lui et l'église chez elle » scandait Victor Hugo, le 15 janvier 1850 à l'Assemblée nationale, pour séparer le domaine de l'État et celui de la conscience. Qui pour l'entendre aujourd'hui ?

● Ch.G.

Suspensions de prosélytisme

Avec un total de 1731 faits signalés lors du deuxième trimestre scolaire 2023-2024 (590 en décembre 2023, 280 en janvier, 336 en février, 525 en mars), « cette période enregistre une baisse de près de la moitié des signalements par rapport au premier trimestre, qui s'inscrivait dans un contexte particulier de forte hausse », indique le ministère de l'Éducation nationale dans son bilan mensuel. Pour mémoire, il avait été recensé 3 306 atteintes (1 034 en septembre, en lien notamment avec l'interdiction du port de l'abaya,

1 812 en octobre, en lien avec les hommages à Samuel Paty et Dominique Bernard et 460 en novembre).

Sur l'ensemble de ce deuxième trimestre, pour la première fois, selon le ministère, les suspicions de prosélytisme constituent la première catégorie d'atteintes avec 334 signalements, soit 19 %. Suivent les contestations d'enseignement (16 %), les ports de signes et tenues (14 %), en baisse par rapport au 1^{er} trimestre marqué par l'interdiction du port de l'abaya, et les refus d'activité scolaire (11 %).

■ Fédération de l'Eure de la Libre Pensée : librepensee27@gmail.com ou pierrelep27@protomail.com